

## **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 01-280-60**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, le règlement suivant :

01-280-60 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme - (dossier 1208678002)

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 26 février 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 26 février 2021 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: http://ville.montreal.gc.ca/reglements.

FAIT à Montréal, le 4 mars 2021.

Le secrétaire d'arrondissement, Sylvie Parent, notaire